

LETTRE du SCOT n°1

Présentation de la démarche et des principaux enseignements et enjeux identifiés dans le diagnostic.

Le périmètre du SCOT c'est...

111 communes

7 Communautés de Communes

1 551 km²

48 500 habitants

Participez à la démarche !

Enrichissez la réflexion en donnant votre point de vue lors des réunions publiques, sur les registres de concertation ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

sidtpscot@orange.fr

Si vous souhaitez obtenir des compléments d'information ou être informé sur l'état d'avancement du projet, vous pouvez consulter le site internet du Pays du Perche ornais :

<http://www.vivre-dans-le-perche.fr/scot-perche-ornais/>

SCOT Perche ornais

Le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche (SIDTP) vient actuellement une réflexion sur le rôle en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son territoire : le Pays du Perche ornais.

Le Pays du Perche ornais est constitué de 7 Communautés de Communes : Cdc du Bassin de Sarthe, Cdc du Haut Perche, Cdc du Pays de la Vallée, Cdc du Pays de la Vallée, Cdc du Pays de la Vallée, Cdc du Pays de la Vallée, Cdc du Pays de la Vallée.

Le SCOT ornais sera, pour les 15 à 20 prochaines années, un véritable cadre de référence collectif sur l'ensemble des politiques publiques notamment à l'urbanisme, à l'habitat, aux transports, aux équipements, aux commerces, à la préservation de l'environnement et plus généralement, à l'organisation de l'habitat.

Dans ce cadre, le Pays du Perche ornais met en œuvre les conditions permettant d'associer à la fois les habitants, les associations et les acteurs locaux pour réfléchir ensemble à la définition d'un projet de territoire.

Un dossier sur le SCOT et un registre de concertation seront tenus à disposition du public aux sièges du Pays et des Communautés de Communes pour permettre à chacun de prendre connaissance du projet et de faire connaître son avis.

Consultez la note d'information sur le SCOT.

Visualisez la délibération sur les objectifs du SCOT et les modalités de concertation.

PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE POUR LE DIAGNOSTIC
Cliquez pour voir le document de présentation du diagnostic du SCOT.
Accédez au compte-rendu de la réunion publique SCOT du 13 février 2014.

CONTACT POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Maxime Rochelle, chargé de mission "aménagement"
Ancien passage de pierre, 81400 Sarthe-la-Pérche
Tél. : 02 33 35 03 05
Mairie@sidtpscot.fr

DIAGNOSTIC - DOCUMENTS DE TRAVAIL

- 20 juin 2013 : groupe de travail "population, logement, services" - Compte-rendu
- 28 juin 2013 : groupe de travail "développement économique, emploi, installations commerciales" - Compte-rendu
- 17 septembre 2013 : groupe de travail "environnement, biodiversité, énergie" - Compte-rendu
- 1er octobre 2013 : groupe de travail "environnement, biodiversité, énergie" - Compte-rendu
- 14 octobre 2013 : groupe de travail "tourisme, patrimoine, loisirs" - Compte-rendu
- 18 octobre 2013 : groupe de travail "développement économique, emploi, installations commerciales" - Compte-rendu
- 24 octobre 2013 : groupe de travail "population, déplacements et réseaux numériques" - Compte-rendu
- 22 novembre 2013 : groupe de travail "aménagement de l'espace et agriculture" - Compte-rendu
- 6 décembre 2013 : groupe de travail "population, logement, services" - Compte-rendu



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Novembre 2014

Un cadre de référence commun au service du développement des 7 intercommunalités du Pays du Perche ornais

Lancée à la fin de l'année 2012, la mise en place du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est l'occasion d'échanger sur le contexte et l'évolution du territoire de ces dernières années afin de structurer son développement au cours des prochaines décennies. Il s'agit donc d'un outil de planification permettant de travailler à la mise en cohérence des politiques sectorielles composant la vie d'un territoire (*habitat, économie, services, équipements, transports, environnement*) en y intégrant une dimension prospective afin de déterminer les besoins à horizon 15-20 ans.

En lançant cette démarche à l'échelle du Pays du Perche ornais, les élus ont souhaité engager une réflexion permettant de mettre en évidence les atouts à préserver ou à valoriser et de travailler ensemble les pistes d'amélioration qu'il faudra suivre pour renforcer le potentiel du territoire en vue de maintenir le cadre de vie privilégié des habitants.

Actualité réglementaire

Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE, 12 juillet 2010)

La généralisation, induite par cette loi, implique que les territoires non couverts par un SCOT applicable au 1^{er} janvier 2017 ne pourront ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme.

Le Grenelle de l'environnement a enrichi la démarche du SCOT à de nouveaux domaines et thématiques permettant notamment de :

- diminuer les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre
- renforcer la prise en compte de la biodiversité avec l'instauration de la Trame Verte et Bleue (réservoirs, continuités écologiques, fragmentations)
- améliorer le développement des communications électroniques
- lutter contre la réduction des surfaces agricoles permettant de concourir à une gestion économe des sols et à lutter contre l'étalement urbain.

Loi sur l'Accès au Logement et un urbanisme Rénové (ALUR, 24 mars 2014)

Le SCOT devient un document intégrateur qui se place à l'interface des documents cadres régionaux ou départementaux et des plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux ; il devient ainsi la référence locale pour la hiérarchie des normes.

Désirant encourager la prise en compte du Développement Durable, cette Loi intègre une approche qualitative sur les temps de déplacement et la densification du bâti en ajoutant une analyse des capacités de mutation favorisant la préservation des terres agricoles et la lutte contre l'étalement urbain.

L'aménagement de l'espace devient une compétence obligatoire des intercommunalités avec le SCOT et le PLUi même si pour ce dernier la collectivité ne devient automatiquement compétente qu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi.

De plus, jusqu'à 3 mois avant l'expiration de délai, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Qu'implique la mise en place du SCOT ?

Les plans locaux d'urbanisme (*PLU_(i)*) devront être compatibles avec le schéma de cohérence territoriale ; cela implique qu'après l'approbation du SCOT, ces derniers devront, si nécessaire, être rendus compatibles dans un délai d'un an ou de trois ans si la mise en compatibilité implique une révision.

Le principe de compatibilité coordonne l'articulation des documents afin que des orientations et dispositions contenues dans les PLUi ne compromettent pas l'atteinte des objectifs inscrits dans le SCOT. Le principe de compatibilité permet ainsi aux collectivités

de réaliser leurs projets en cohérence avec les choix effectués tout en laissant une marge d'adaptation.

La réalisation du SCOT est effectuée en concertation entre les élus, les partenaires et la population ce qui permet de trouver des consensus dans les prescriptions et dispositions choisies. L'élaboration en cours de PLUi sur 4 des 7 communautés de communes permet aux élus de mieux appréhender le lien entre ces documents et ainsi d'éviter toutes oppositions ou contraintes entre ces documents qu'ils valideront en conseils communautaires (*PLU_(i)*) ou en comité syndical (*SCOT*).

Les principales étapes d'élaboration du SCOT

1 - Rapport de présentation	2 - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)	3 - DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)
<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux (<i>dynamiques du territoire, constats, enjeux</i>) et analyse la consommation d'espace Analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du SCOT Justification du projet et des choix retenus pour établir le PADD et le DOO 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie retenue pour l'aménagement et l'organisation du territoire Fixe les objectifs des politiques publiques (<i>habitat, économie, déplacement... protection des espaces et des ressources naturelles</i>) Etablit les orientations qui répondront aux problématiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Définit les objectifs et les principes de la politique d'urbanisme et d'aménagement Détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres (<i>espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers</i>) Traduction réglementaire du PADD Document opposable du SCOT

Les principaux enseignements et enjeux issus du diagnostic

Organisation du territoire

Territoire enclavé à proximité des principales infrastructures de déplacement, le Pays du Perche ornaix reste accessible et connecté aux territoires limitrophes tout en nécessitant un renforcement de sa mobilité.

La répartition des pôles principaux et secondaires au sein des 7 intercommunalités et du Pays permet de répondre aisément, par des distances réduites, aux principaux besoins de la population grâce à cet important maillage de bourgs et pôles équipés.

Trois enjeux pour renforcer l'attractivité et la structure du territoire :

- Contribuer au désenclavement du Pays en améliorant les liaisons extérieures
- Organiser le territoire pour répondre aux besoins d'une population dispersée
- Préserver les équipements et services des bourgs et pôles équipés.

Patrimoine, risques et énergies

Le Perche ornais bénéficie d'un cadre de vie riche et préservé grâce à un patrimoine bâti remarquable naturellement enrichi par les très nombreux et diversifiés espaces naturels (*forêts, rivières, étangs...*) qui émaillent le paysage.

La richesse patrimoniale du territoire est directement issue de son positionnement entre deux massifs géologiques qui a généré à la fois une diversité de sols, des espaces marqués et contraints par le relief à

l'origine de l'identité et de la singularité du territoire. Toutefois, cette singularité implique des risques naturels relativement nombreux qui restent cependant situés principalement à l'écart des zones habitées.

Marqué par la présence de l'eau et des forêts sur des sols travaillés par les éléments, le territoire offre d'importantes possibilités de développement des énergies renouvelables par l'intermédiaire notamment de l'énergie solaire et de la biomasse.

Quatre enjeux pour améliorer la prise en compte du patrimoine et valoriser l'environnement :

- **Préserver et valoriser les milieux remarquables, les continuités et les paysages**
- **Maintenir la qualité du bâti en assurant sa protection et l'intégration des nouveaux projets dans l'existant**
- **Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques**
- **Limiter l'impact du territoire sur le climat et structurer le développement des énergies renouvelables.**

Répartition de la population et des logements

Avec près de 49 000 habitants en 2011, le territoire du Perche ornais est peu peuplé et se caractérise principalement par sa ruralité. Après avoir perdu de nombreux habitants dans les années 60, le Pays est aujourd'hui revenu à son niveau de peuplement de 1962. Cette dynamique actuelle permet au Perche ornais d'accueillir de nouveaux habitants quand la majeure partie du département stagne ou régresse.

Territoire attractif de par ses atouts patrimoniaux et sa proximité avec la région parisienne, le Perche bénéficie pleinement de son positionnement géographique. Cependant, on observe sur la période 1999-2010 et malgré une construction équivalente entre les pôles, les bourgs et les villages, un déplacement de la population des pôles vers les bourgs et les villages fragilisant ainsi l'organisation territoriale.

Visuellement dispersée, la répartition du bâti donne un caractère très humanisé aux paysages percherons même s'il est tout de même à noter que la population reste principalement centrée autour des pôles principaux et secondaires (*10 % des communes regroupent près de 40 % de la population*).

Sur les deux dernières décennies, la progression du parc de logements est marquée par la régression des résidences secondaires - *qui restent nombreuses et importantes dans le parc et pour le territoire* - ainsi qu'une importante augmentation de la vacance, principalement au sein des pôles et des bourgs ; l'ancienneté et la configuration du parc de logements jouent un rôle important dans cette évolution récente.

Trois enjeux principaux pour accueillir et pérenniser l'attractivité résidentielle du Perche ornais :

- **Maintenir l'attractivité du territoire et accueillir en priorité la population dans les principaux pôles en lien avec les services, les équipements et les zones d'emploi du Pays**
- **Optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins en adaptant le parc ancien tout en améliorant l'offre à destination des seniors et en réduisant la vacance**
- **Soutenir l'attractivité résidentielle en maîtrisant le développement et l'impact des constructions nouvelles.**

Activités économiques et emplois

Le Pays du Perche ornais possède un tissu économique et productif important constitué principalement d'établissements sans salarié et de quelques grandes entreprises qui regroupent une grande partie des 16 950 emplois du territoire, notamment dans l'industrie avec 27 % des effectifs salariés. Les emplois sont principalement situés au sein des pôles locaux puisque près de 60 % se trouvent sur seulement 8 communes : cette concentration de l'emploi implique qu'une majorité des communes est résidentielle et qu'une grande partie des 19 157 actifs occupés doit nécessairement se déplacer pour accéder à leur lieu de travail au sein ou en dehors du Pays.

Le nombre d'actifs occupés dépassant nettement le nombre d'emplois offerts sur le territoire, les actifs du Perche ornais se déplacent principalement vers l'Eure-et-Loir ou la région parisienne tandis que le phénomène inverse s'observe en direction de la Sarthe ; de par ces caractéristiques, le Pays apparaît comme étant ouvert et étroitement lié aux dynamiques

extérieures avec près de 6 530 habitants qui résident mais travaillent à l'extérieur du territoire. La distance moyenne parcourue par les habitants est de 18 km, nettement augmentée par ces derniers qui parcourent 44 km.

Après plusieurs décennies de perte d'emplois, le territoire en regagne progressivement sans toutefois atteindre les 18 900 existant en 1975. La dynamique de 1999 à 2010 est globalement positive sur la majorité du territoire même s'il est à noter l'impact de la récente crise qui tend à fragiliser cette évolution et à augmenter nettement le nombre de demandeurs d'emplois (*entre 9 et 10 % des actifs selon les sources utilisées*).

De nombreuses zones d'activités sont présentes et maillent le territoire, à proximité notamment des pôles (*principaux ou secondaires*) et des principaux axes routiers. Des entités structurantes sont complétées par des zones secondaires qui regroupent une part importante des principales entreprises du territoire.

Quatre enjeux pour favoriser le développement et l'accessibilité de l'emploi :

- Préserver un équilibre entre développement économique et résidentiel
- Favoriser l'accessibilité de l'emploi et maîtriser les déplacements
- Structurer le développement économique autour des principaux axes structurants
- Réorganiser l'offre foncière sur les zones structurantes puis secondaires.

Aménagement numérique et transports

Du fait de la dispersion du bâti, la couverture haut débit du territoire est insatisfaisante et ne permet pas de répondre aux besoins et attentes de la population. Des offres alternatives existent, notamment avec le WIMAX - *qui devrait prochainement s'arrêter* - la technologie satellitaire - *accessible en tout point mais plus coûteuse* - et la technologie BLR (*Boucle Locale Radio*) qui commence son expansion autour du Pays bellêmeois.

La couverture haut-débit s'améliore lentement mais progressivement. L'élaboration du PNO (*Plan Numérique Ornais*) et les projets des opérateurs devraient contribuer à améliorer l'existant en s'appuyant notamment sur l'accès au très haut débit des EPN (*Etablissement Public Numérique*) et télécentres.

L'offre existante sur les transports collectifs et alternatifs est actuellement intéressante au vu de la ruralité du territoire mais nécessite des améliorations notamment sur la fréquentation des lignes de bus et les aires de covoiturage.

Quatre enjeux pour améliorer l'accès au numérique et améliorer les déplacements :

- Poursuivre et encourager le développement numérique du territoire
- Soutenir les projets des communautés de communes pour l'accès aux technologies
- Rationaliser les usages de l'automobile en encourageant le développement des transports doux et propres
- Adapter l'offre de transports aux besoins de la population.

Équipements et services

Le niveau d'équipement et d'accès est globalement satisfaisant avec des équipements de la gamme de proximité (*école maternelle, épicerie...*) ou intermédiaire (*école maternelle, supermarché...*) tous présents à moins de 10 ou 15 minutes. Cependant quelques équipements de la gamme supérieure (*lycée, hypermarché...*) sont absents mais la plupart reste à moins de 30 minutes des habitants. Les équipements absents sont principalement liés à certains équipements ou spécialistes dans le domaine de la santé.

Il est de plus à noter un important déficit en professionnels de santé (*médecins et dentistes notamment*) auquel la réalisation en cours des pôles de santé devrait en partie pallier.

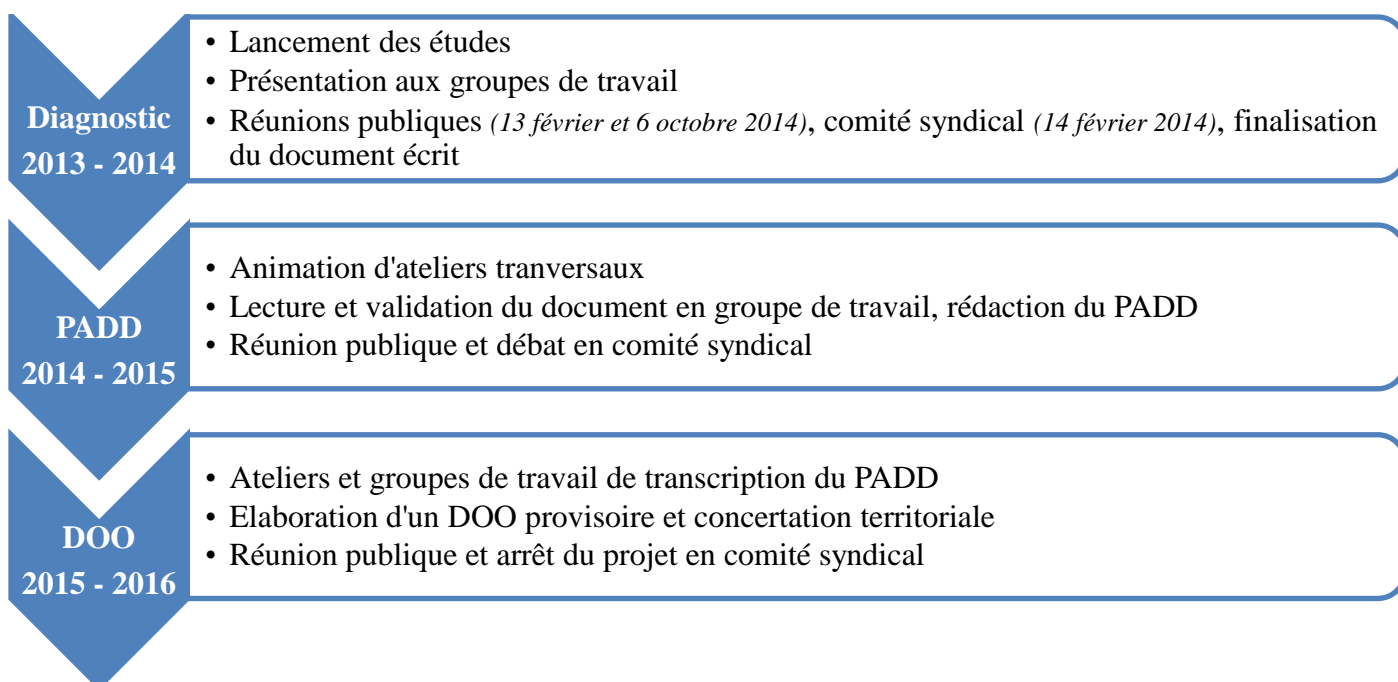
L'offre d'hébergement à destination des personnes âgées dépendantes est actuellement cohérente et adaptée avec une offre diversifiée et globalement bien répartie même si le vieillissement programmé de la population devrait modifier cet équilibre en cas de non anticipation des besoins dans les prochaines décennies.

De la même façon, l'offre d'accueil dédiée à la petite enfance est diversifiée et bien répartie sur le territoire avec des structures d'accueil collectives complétées par de nombreuses assistantes maternelles.

Quatre enjeux pour maintenir et améliorer les équipements et services à la population :

- Adapter l'offre en logements aux pôles d'emplois, d'équipements et de services
- Maintenir et développer des services attractifs à destination des jeunes actifs
- Accompagner l'évolution des services et des besoins liés au vieillissement de la population
- Améliorer l'accès aux soins.

L'Agenda du SCOT - Finalisation du projet d'ici 2017



Suite à ces différentes étapes, le projet de SCOT sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) puis sera soumis à enquête publique avant l'approbation définitive par le Comité syndical.

Ces étapes dans la procédure d'élaboration du SCOT sont relativement longues mais permettent à chacun d'émettre un avis sur la démarche, le contenu du projet avant qu'il devienne exécutoire.

La prochaine étape... les ateliers transversaux du PADD

La phase de diagnostic a permis de dresser un état des lieux des composantes et dynamiques du territoire en identifiant les principaux enjeux. L'élaboration du SCOT va à présent rentrer dans la seconde phase du projet qui concerne le PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*).

Des ateliers thématiques se dérouleront chacun sur une journée en décembre ou janvier afin de permettre aux participants (*élus et partenaires*) de débiter cette phase en répondant aux attentes réglementaires ainsi qu'aux problématiques du territoire sur les thématiques suivantes :

- 1 - Polarités et maîtrise de l'urbanisation (28 janvier 2015)*
- 2 - Développement économique, mobilités et aménagement numérique (15 décembre 2014)*
- 3 - Architecture et maîtrise de l'énergie (19 décembre 2014)*
- 4 - Agriculture et préservation de l'environnement (2 février 2015)*

L'objectif étant, sur des questions majeures pour le Perche ornais, de construire le projet politique en fonction des attentes et des besoins pour favoriser l'émergence d'un projet partagé et cohérent.